





## Versement initial

Le Contrat entre en vigueur sous réserve notamment du Versement initial.

Je répartirais mon versement initial comme suit :

		Montant ou répartition*
Fonds Général (Branche 21)		_____ € ou %*
Fonds externes et internes sélectionnés (Branche 23) :	Code ISIN (obligatoire pour les Fonds externes)	
_____	_____	_____ € ou %*
_____	_____	_____ € ou %*
_____	_____	_____ € ou %*
_____	_____	_____ € ou %*
_____	_____	_____ € ou %*
_____	_____	_____ € ou %*
_____	_____	_____ € ou %*
_____	_____	_____ € ou %*
_____	_____	_____ € ou %*
Total		_____ € ou %*

L'Assureur ou le Courtier vérifiera que les limites d'investissement résultant de la réglementation applicable sont respectées.

\* Montant minimum de 10 000 € par support d'investissement pour le Fonds Général, pour chaque Fonds externe sélectionné ou pour chaque Fonds interne collectif. Montant minimum de 250 000 € par support d'investissement pour chaque Fonds interne dédié. Montant minimum recommandé de 1 000 000 € par support d'investissement pour chaque Fonds d'Assurance Spécialisé (FAS).

## Questionnaire FATCA / CRS - OCDE

Du fait:

- de la loi luxembourgeoise du 18 décembre 2015 concernant l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal entre les pays de l'Union Européenne,
- des règles édictées par le gouvernement américain en matière de lutte contre l'évasion fiscale (loi FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act – loi fiscale sur la déclaration des avoirs américains investis à l'étranger) et de l'accord subséquent conclu le 28 mars 2014 entre les gouvernements luxembourgeois et américain, Generali Luxembourg est dans l'obligation de collecter certaines informations afin de déterminer si vous êtes contribuable(s) des États-Unis d'Amérique. Pour cette raison, nous vous invitons à répondre aux questions suivantes :

### Preneur/Assuré

- Je suis citoyen <sup>(\*)</sup> des États-Unis d'Amérique  Oui  Non
- Je suis résident fiscal <sup>(\*)</sup> des États-Unis d'Amérique  Oui  Non

**Si vous avez coché « Oui » à l'une des questions ci-dessus, vous ne pouvez pas signer le présent Bulletin de souscription.** Nous vous invitons dans ce cas à vous rapprocher de votre Courtier.

**Si vous avez coché « Non » aux deux questions ci-dessus,** nous vous invitons à répondre aux 2 questions suivantes :

- Possédez-vous un numéro d'immatriculation fiscal des États-Unis d'Amérique (TIN) mais vous n'êtes plus résident fiscal des États-Unis d'Amérique ?  
 Oui TIN n° \_\_\_\_\_  Non
- Etes-vous résident fiscal dans un pays autre que le Luxembourg ?  
 Oui  Non

### Co-Preneur/Co-Assuré

- Je suis citoyen <sup>(\*)</sup> des États-Unis d'Amérique  Oui  Non
- Je suis résident fiscal <sup>(\*)</sup> des États-Unis d'Amérique  Oui  Non

**Si vous avez coché « Oui » à l'une des questions ci-dessus, vous ne pouvez pas signer le présent Bulletin de souscription.** Nous vous invitons dans ce cas à vous rapprocher de votre Courtier.

**Si vous avez coché « Non » aux deux questions ci-dessus,** nous vous invitons à répondre aux 2 questions suivantes :

- Possédez-vous un numéro d'immatriculation fiscal des États-Unis d'Amérique (TIN) mais vous n'êtes plus résident fiscal des États-Unis d'Amérique ?  
 Oui TIN n° \_\_\_\_\_  Non
- Etes-vous résident fiscal dans un pays autre que le Luxembourg ?  
 Oui  Non

## Questionnaire FATCA / CRS - OCDE (suite)

Si vous avez répondu "Oui" à la question 4, merci d'indiquer le/les pays dans lequel (lesquels) vous avez des obligations déclaratives en matière fiscale ainsi que le numéro d'identification fiscale (NIF) correspondant lorsque le pays en délivre un:

Nom du pays \_\_\_\_\_ NIF \_\_\_\_\_

Nom du pays \_\_\_\_\_ NIF \_\_\_\_\_

En signant le présent Bulletin de souscription, je certifie que je ne suis pas citoyen des États-Unis d'Amérique, ni résident fiscal des États-Unis d'Amérique. Je m'engage à fournir le **certificat W-8BEN** à mon Assureur si je possède un TIN mais ne suis plus résident fiscal des États-Unis d'Amérique. Je m'engage à informer mon Assureur en cas de changement de situation pouvant avoir un impact sur les réponses fournies dans le présent questionnaire.

Si vous avez répondu "Oui" à la question 4, merci d'indiquer le/les pays dans lequel (lesquels) vous avez des obligations déclaratives en matière fiscale ainsi que le numéro d'identification fiscale (NIF) correspondant lorsque le pays en délivre un:

Nom du pays \_\_\_\_\_ NIF \_\_\_\_\_

Nom du pays \_\_\_\_\_ NIF \_\_\_\_\_

En signant le présent Bulletin de souscription, je certifie que je ne suis pas citoyen des États-Unis d'Amérique, ni résident fiscal des États-Unis d'Amérique. Je m'engage à fournir le **certificat W-8BEN** à mon Assureur si je possède un TIN mais ne suis plus résident fiscal des États-Unis d'Amérique. Je m'engage à informer mon Assureur en cas de changement de situation pouvant avoir un impact sur les réponses fournies dans le présent questionnaire.

\* La définition de résident fiscal et de citoyen des États-Unis d'Amérique est indiquée à l'article « Règlementation relative à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale » des Conditions générales du Contrat Generali Espace Lux Vie Belgique.

## Bénéficiaires

En cas de vie de l'Assuré :  Le Preneur (Contrat de durée déterminée uniquement)

En cas de décès de l'Assuré :  Le conjoint ou cohabitant légal, à défaut, les enfants du Preneur nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut les successibles du Preneur.

Ou autre(s) Bénéficiaire(s) : – Bénéficiaire(s) de 1er rang : \_\_\_\_\_

– Bénéficiaire(s) de 2ème rang : \_\_\_\_\_

– Bénéficiaire(s) de 3ème rang : \_\_\_\_\_

, à défaut les successibles du Preneur.

En cochant cette case, le Preneur confirme que, dans le cas où le bénéfice de l'assurance revient à ses successibles (soit les héritiers légaux et/ou testamentaires du Preneur), le bénéfice de ce Contrat leur reviendra non pas à titre successoral (iure hereditario) mais en vertu d'une stipulation pour autrui (iure proprio).

La clause bénéficiaire doit être rédigée de la manière la plus complète et la plus claire possible. L'Assureur recommande au Preneur de consulter un notaire ou un conseiller juridique pour l'orienter sur sa planification successorale avant de compléter cette clause bénéficiaire.

## Signatures

### Merci de bien vouloir apposer votre (vos) signature(s) dans les deux cadres ci-dessous

Le Preneur acte que l'Assureur est établi au Grand-Duché de Luxembourg et qu'il est placé sous la surveillance du Commissariat aux Assurances du Grand-Duché du Luxembourg.

**Documentation précontractuelle** : le Preneur reconnaît avoir reçu et pris connaissance et le cas échéant, complété et signé les documents et informations suivants :

- Conditions générales du Contrat Generali Espace Lux Vie Belgique référencées LUX500CGB-BE remises avec un exemplaire du présent Bulletin de souscription, et notamment des conditions d'exercice du droit de résiliation. Ces deux documents constituent la Proposition d'assurance
- les Annexes I (caractéristiques fiscales) et III (Fiche d'information financière) aux Conditions générales
- l'Annexe II (Note d'information sur les risques) (si applicable)
- Le formulaire « KYC – Connaissance client »
- Le résumé de la politique en matière de conflits d'intérêts
- Les documents d'information financière (prospectus, document d'information clé pour l'investisseur, note détaillée) des supports sélectionnés dans le présent Bulletin de souscription et pris connaissance de leurs principales caractéristiques. Les documents d'information financière (prospectus, document d'information clé pour l'investisseur, note détaillée, etc.) des Fonds externes sélectionnés par le Preneur sont disponibles sur simple demande auprès de son Courtier/Assureur.
- Avenant « Investissements dans des Fonds Internes » (si applicable)
- Instructions de communication
- Le document « Pièces à fournir »

## Signatures (suite)

### Acceptation et date d'effet du Contrat :

La signature du Bulletin de souscription n'engage ni le candidat Preneur ni l'Assureur à conclure le Contrat.

Si dans les trente (30) jours calendrier de la réception du Bulletin de souscription l'Assureur n'a pas notifié au Preneur ou à son Courtier, soit l'acceptation de la souscription, soit la subordination de la conclusion du Contrat à une demande d'informations complémentaires, soit le refus d'assurer, il s'oblige à conclure le Contrat sous peine de dommages et intérêts.

Le Contrat n'est conclu qu'après la réalisation des 3 conditions cumulatives suivantes:

- (i) acceptation de la souscription d'assurance par l'Assureur ; l'acceptation est matérialisée par l'émission et la signature des Conditions particulières par l'Assureur dans les trente (30) jours de la réception du Bulletin de souscription signé par le Preneur sauf demande d'informations complémentaires intervenue dans ledit délai de 30 jours,
- (ii) la réception de l'ensemble des pièces exigées comme indiqué dans la section « Souscription » du document « Pièces à fournir »; et
- (iii) le versement de la première prime par le Preneur ; en cas de refus, l'Assureur renvoie toute somme reçue sur le compte de provenance des fonds.

La date d'effet du Contrat est indiquée dans les Conditions particulières.

**Résiliation :** Le Preneur peut résilier le présent Contrat pendant trente (30) jours calendrier révolus à compter de la prise d'effet du Contrat, fixée dans les Conditions particulières qui seront envoyées au Preneur, sous réserve d'acceptation par l'Assureur et de la réception du versement initial. Cette résiliation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au siège social de Generali Luxembourg. Elle peut être faite suivant le modèle de lettre inclus dans les Conditions générales.

**Le Preneur déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en Unités de compte (branche 23), il prenait à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacun des supports sélectionnés.**

**Le Preneur déclare être informé qu'en investissant sur des instruments financiers libellés en devises étrangères (autres que l'euro), il supporte en outre les risques liés à la fluctuation des taux de change entre la devise de l'instrument financier et l'euro.**

Le Preneur déclare qu'il souscrit pour son propre compte et que les fonds destinés à être investis ne constituent pas le produit direct ou indirect d'un crime ou d'un délit susceptible de poursuites pour blanchiment d'argent ou financement du terrorisme au Luxembourg et de façon générale au sens de la dernière Directive Européenne anti-blanchiment en vigueur.

Le Preneur certifie sincères toutes les déclarations contenues dans ce Bulletin de souscription.

Fait à \_\_\_\_\_,

le | | | | | | | | | |

Signature du Preneur/Assuré précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Signature du Co-Preneur/Co-Assuré précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

**Données à caractère personnel :** Le Preneur reconnaît être informé que les informations à caractère personnel recueillies dans le présent Bulletin de souscription seront utilisées par l'Assureur pour satisfaire à sa demande ou pour permettre la réalisation des actes de souscription, de gestion ou d'exécution ultérieure de son Contrat. Ces informations pourront être utilisées par l'Assureur pour des besoins de recouvrement, d'études statistiques et actuarielles, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contentieux, d'examen, de contrôle et de surveillance du risque, et de respect des obligations légales, réglementaires et administratives.

Le Preneur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition notamment à la communication de ses informations à des tiers ou à leurs utilisations à des fins commerciales, pour motifs légitimes sur l'ensemble des données le concernant.

Le Preneur peut exercer ce droit gratuitement par simple demande écrite, signée et datée avec copie recto-verso de sa carte d'identité, adressée par courrier ordinaire à Generali Luxembourg, Valley Park, Bâtiment G, 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

L'Assureur est susceptible de communiquer ces données aux seules personnes ou autorités à qui la loi luxembourgeoise lui impose de ou l'autorise à transmettre de telles informations, dans les conditions et limites prescrites par l'article 300 de la loi luxembourgeoise du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances. Ainsi et, en vue de satisfaire aux obligations légales et réglementaires, l'Assureur peut être amené à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées.

Dans le cadre de la bonne exécution du Contrat, l'Assureur pourra, sur instruction écrite spécifique du Preneur contenue dans l'annexe « Instructions de communication », partager les informations afférentes au(x) Preneur(s) et au Contrat souscrit, par tous moyens (e-mails, courriers, etc.), avec le Courtier du Preneur identifié ci-dessous et selon les instructions d'envoi proposées dans l'annexe « Instructions de communication » :

### Identification du Courtier

Raison Sociale \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_